

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 30 juin 2025 à 18h30**

**Date de convocation : 23 juin 2025**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 52  
Présents : 32  
Ayant donné procuration : 14

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le TRENTE du mois de JUIIN à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents :**

**Amnéville** : M. MUNIER, M. DOS SANTOS, Mme RAU et M. TISSERAND

**Bronvaux** : M. FAVIER

**Clouange** : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

**Marange-Silvange** : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

**Montois la Montagne** : M. CANTELE

**Moyeuve-Grande** : M. BENABID, Mme FALETIC, M. ROSSO et Mme THIBO

**Moyeuve-Petite** : M. SCHWEIZER

**Pierrevillers** : M. HEISER

**Rombas** : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

**Rosselange** : M. MATELIC

**Sainte-Marie-aux-Chênes** : M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

**Vitry-sur-Orne** : M. CORRADI et M. VEGLIA

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. DALLA FAVERA à M. MUNIER

Mme CISAMOLO à M. BENABID

M. DIEUDONNE à M. FOURNIER

M. SCHNEIDER à Mme THIBO

Mme HIRSCH à M. TISSERAND

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

M. COQUIN à Mme WEIDER

M. SCHONS à M. DUMON

M. MEOCCI à M. MULLER

Mme SEEMANN à Mme WAGNER V.

Mme WAGNER C. à M. MATELIC

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. ROVIERO à Mme FALETIC

Mme SAVINO à M. CORRADI

**Absents excusés** : Mme COGLIANDRO et Mme VANNI

**Absents** : Mme LEMASSON, Mme BENCI, M. VILLA et Mme CALCARI-JEAN

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation des comptes-rendus des séances du 20 mars et 03 avril 2025**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 20 mars et 03 avril 2025.

**Délibération 2025-18 - Budget 2024 - Budget Principal - Compte Financier Unique - Approbation**

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Principal 2024,
- Et ADOPTE le Compte Financier Unique du Budget Principal, pour l'année 2024, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales

**Délibération 2025-19 - Budget 2024 – Budget annexe « Ramonville » Compte Financier Unique - Approbation**

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe "Ramonville" 2024,
- Et ADOPTE le Compte Financier Unique du Budget Annexe « Ramonville », pour l'année 2024, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Délibération 2025-20 – Budget 2024 – Budget annexe « PAC Champelle » Compte Financier Unique - Approbation**

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe "PAC CHAMPELLE" 2024,
- Et ADOPTE le Compte Financier Unique du Budget Annexe « PAC Champelle », pour l'année 2024, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Délibération 2025-21 – Budget 2024 – Budget annexe « Déchets Ménagers » Compte Financier Unique - Approbation**

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe "Déchets Ménagers" 2024,
- Et ADOPTE le Compte Financier Unique du Budget Annexe « Déchets Ménagers », pour l'année 2024, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Délibération 2025-22 – Budget 2024 – Budget annexe « GEMAPI » Compte Financier Unique - Approbation**

Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe "GEMAPI" 2024,
- Et ADOPTE le Compte Financier Unique du Budget Annexe « GEMAPI », pour l'année 2024, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Délibération 2025-23 – Budget 2025 – Budget Principal – Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Principal 2025, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : - 181.111,72 €

En section d'investissement : 317.377,79 €

**Délibération 2025-24 – Budget 2025 – Budget annexe « PAC Champelle » – Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Annexe « PAC Champelle » 2025, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles		Propositions
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES DM n°1 2025</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
	<b>TOTAL RECETTES DM n°1 2025</b>	<b>- €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles		Propositions
<b>DÉPENSES</b>		
2315/61	Installations matériels et outillages	40 000,00 €
20422/61	Subvention d'équipement aux personnes privées	40 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DM n°1 2025</b>		<b>- €</b>
<b>RÉCETTES</b>		
<b>TOTAL RECETTES DM n°1 2025</b>		<b>- €</b>

#### **Délibération 2025-25 – Budget 2025 – Budget annexe « Déchets Ménagers » - Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » 2025, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 19 525,25 €

En section d'investissement : 0,00 €

#### **Délibération 2025-26 – Amortissement des immobilisations – Détermination du seuil en dessous duquel les biens de faible valeur seront amortis sur 1 an**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer à 1 000 € le seuil en dessous duquel les biens de faible valeur seront amortis sur une durée d'un an, à compter de l'exercice 2025.

#### **Délibération 2025-27 – Rapport annuel 2024 sur le prix et qualité du Service Public d'élimination des déchets**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la transmission du Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

#### **Communication des Décisions du Bureau Communautaire**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire, conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Communication des Décisions du Président**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre, conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



Le Président,

Lionel FOURNIER